

ASSISTANCE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES DE DROIT(S) AU DÉPART EN RETRAITE

Le CDG 50 assure pour le compte de la collectivité / l'établissement, une mission d'appui et de conseil dans le cadre des dossiers de retraite des agents relevant de la CNRACL.

Objectifs de la mission

Le CDG 50 assure les missions suivantes :

- ✓ l'étude de départ à la retraite et simulation de pension pour les agents relevant de la CNRACL, le cas échéant associé à un entretien individuel avec l'agent, pour les différentes pensions : pension normale, de réversion, d'invalidité, carrière longue, etc.,
- ✓ l'assistance à l'élaboration de dossiers de liquidation de pension CNRACL, correction et vérification avant transmission à la CNRACL.

Conditions d'exercice de la mission

Demande par mail à cnacl@cdg50.fr :

- de l'employeur pour la validation du dossier de liquidation,
- de l'agent ou de l'employeur pour l'étude de départ à la retraite et simulation de pension.

Tarification

La collectivité / l'établissement participe au financement de la mission dans le cadre de la **cotisation additionnelle** dont le taux est précisé dans la brochure « Tarifs des missions du CDG 50 ».

Les + du CDG 50

- ✓ une solution sur mesure, adaptée à vos besoins
- ✓ une maîtrise technique et réglementaire, garantissant la bonne application des textes en vigueur

Des questions sur la mission ?

Mission « Retraite CNRACL »

☎ 02 33 77 89 00

✉ cnacl@cdg50.fr